

DETACHANT CARPET SCIENCE

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé Réactivité 1 2 0 Danger spécifique	Hazardous Material Information System (HMIS)	<table><tr><td>Santé</td><td>1</td></tr><tr><td>Risques d'incendie</td><td>2</td></tr><tr><td>Réactivité</td><td>0</td></tr></table>	Santé	1	Risques d'incendie	2	Réactivité	0
Santé	1								
Risques d'incendie	2								
Réactivité	0								
Vêtement de protection	Aucun requis								
Apparence	Blanc cassé. Opaque Voir la Section 9. ATTENTION: COMBUSTIBLE Peut irriter modérément les yeux.								

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit DETACHANT CARPET SCIENCE	Code 94350
Utilisation du produit Industriel/Institutionnel: Soin des tapis.	PMS# 433231
FTSS# 126097001	Date de validation 2/7/2005
Siège social aux É.U. JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com	Siège social au Canada JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131
	Date d'impression 2/7/2005
	Remplace Aucune validation antérieure
	En cas d'urgence (800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Hexyloxyéthanol	112-25-4	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 830 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 810 mg/kg [Lapin].
Alcool isopropylique	67-63-0	1-5	TWA: 980 STEL: 1225 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 983 STEL: 1230 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 5045 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 12800 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 16000 ppm 8 heures [Rat].
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Sans objet.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé Yeux Peut irriter modérément les yeux. Peau Inconnu. Inhalation Inconnu. Ingestion Inconnu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition: Inconnu.
Voir Information toxicologique (section 11)

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer abondamment à l'eau courante.
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Notes au physicien	Sans objet.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	COMBUSTIBLE
Points d'éclair	CREUSET FERMÉ: 54°C (129.2°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Poudre, l'anhydride carbonique.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Exposée à la chaleur de feu, la matière risque de brûler.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter le contact avec les yeux. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Mains</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Respiratoire</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Pieds</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Corps</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide (Opaque)
Odeur	Fruitée.
Couleur	Blanc cassé.
pH	7.3 à 7.8 [Basique.]
Gravité Spécifique	1
Point d'ébullition/condensation	100°C (212°F)
Point de fusion/congélation	-1°C (30.2°F)

Solubilité dans l'eau	Complète.
-----------------------	-----------

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.
Produits de décomposition dangereux	Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Le produit non dilué est réglementée par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet allumable. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
UN/NA	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
DOT Special Considerations	Sans objet.

TDG Classification

TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
PIN/NIP	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
TDG Special Considerations	Sans objet.

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Alcool isopropylique
 SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Alcool isopropylique
 SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Hexyloxyéthanol, Alcool isopropylique
 CERCLA : Substances dangereuses.: Hexyloxyéthanol, Alcool isopropylique

état New Jersey - Liste des déversements: Alcool isopropylique
 New Jersey: Hexyloxyéthanol, Alcool isopropylique
 Massachussets - Liste des déversements: Alcool isopropylique
 Massachussets RTK: Alcool isopropylique
 Pennsylvanie RTK: Hexyloxyéthanol, Alcool isopropylique

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification CLASSE B-3: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 3

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.